

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN SANTÉ AU TRAVAIL



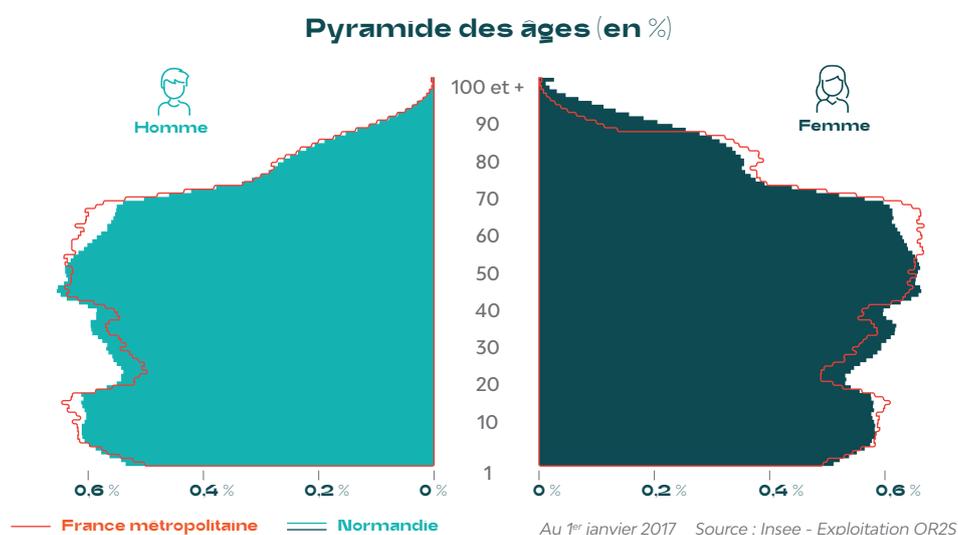
Consulter le document complet

L'ESSENTIEL

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

◆ Une population un peu plus âgée qu'en France métropolitaine et qui diminue depuis 2017

Avec 3 330 000 habitants au 1^{er} janvier 2017, la Normandie qui représente 5,2 % de la population métropolitaine est la cinquième région la moins peuplée du territoire national¹. Sa densité de population s'élève à 111 habitants au km², ce qui est très proche de la valeur nationale (114).



La structure par âge de la population ne diffère que peu de celle de l'ensemble de la France métropolitaine, avec toutefois une part moindre de personnes de 20-45 ans et une part plus importante de personnes en âge de fin d'activité professionnelle ou de début de retraite (55-70 ans). Le rapport de dépendance² ainsi que l'indice de vieillissement³ sont plus élevés dans la région qu'au plan national.

Après avoir crû plus lentement qu'à l'échelon national, la population normande a globalement stagné entre 2012 et 2017. Depuis 2017, selon les estimations de l'Insee, elle diminue avec une perte de 24 400 habitants entre 2017 et 2021, soit une baisse de la population de 0,18 % par an.

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

◆ Un taux d'activité qui augmente chez les femmes et les plus âgés

Au 1^{er} janvier 2017, la Normandie compte près de 2 044 000 personnes de 15-64 ans, dont 1 500 000 actifs, soit un taux d'activité de 73,4 %, valeur légèrement inférieure à celle de la France (74,1 %).

Ce taux a augmenté au cours des dernières années, dans la région comme en France, progression avant tout portée par la hausse des niveaux d'activité des femmes et des personnes les plus âgées, cette dernière étant imputable aux réformes des retraites successives et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité.

¹ Par convention d'écriture, les termes national et nation font dans cette synthèse référence à la France métropolitaine, c'est-à-dire aux 96 départements situés sur le continent européen.

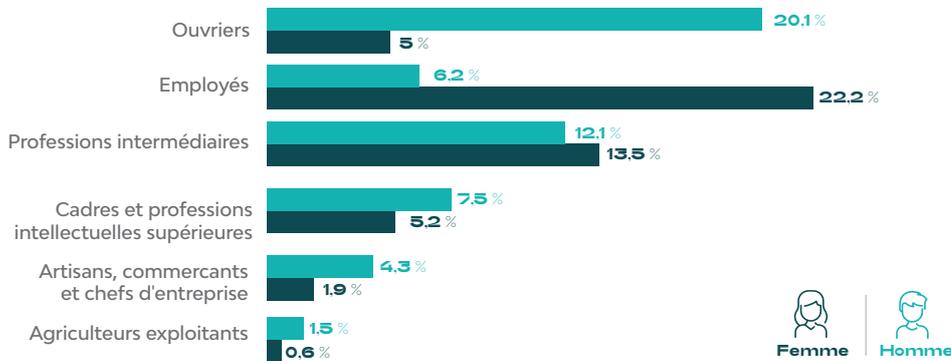
² Rapport entre les populations généralement inactives (personnes de moins de 20 ans et personnes de 65 ans ou plus) et les 20-64 ans

³ Nombre de personnes de 65 ans et plus sur le nombre de moins de 20 ans * 100.

◆ Des ouvriers plus représentés qu'en France, mais dont les effectifs sont en diminution

La région compte, au 1^{er} janvier 2017, 1 312 000 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Cette population est composée pour près de 80 % d'employés (surtout des femmes), de professions intermédiaires et d'ouvriers (surtout des hommes).

Répartition de la population active selon le sexe et la profession et catégorie socioprofessionnelle (en %)



Population active occupée de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2017 Source : Insee - Exploitation OR2S

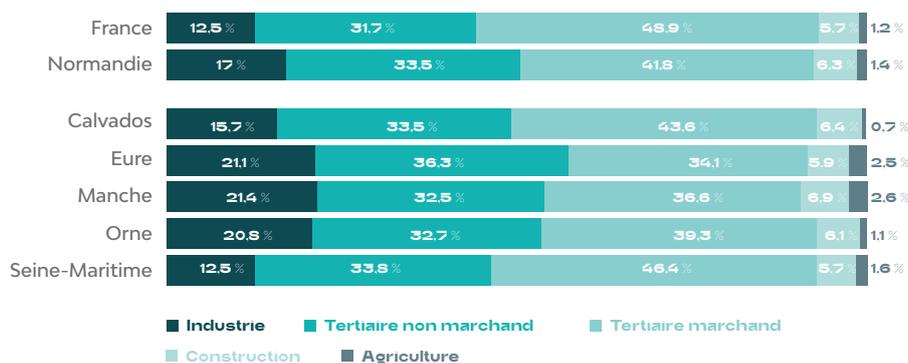
Du fait de la forte industrialisation de la Normandie, les ouvriers y sont très présents : ils constituent un quart de la population active ayant un emploi contre un cinquième en France. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) est, en revanche, inférieure à celle du niveau national (respectivement 13 % et 18 %).

La structure socioprofessionnelle des actifs normands a connu des évolutions notables au cours des dix dernières années, avec une augmentation du nombre de CPIS (+12 %) et une diminution du nombre d'ouvriers (-13 %) et d'agriculteurs exploitants (-23 %). Cette dernière est, mais que partiellement, compensée par une augmentation des emplois dans le secteur agricole (cf. ci-dessous). La féminisation des CPIS et des professions intermédiaires est une autre tendance marquante de ces dernières années.

◆ Les secteurs tertiaires marchand et non marchand représentent huit emplois salariés sur dix

Au troisième trimestre 2020, la Normandie compte 1 156 000 emplois salariés. Le secteur tertiaire marchand représente plus de quatre emplois sur dix et le tertiaire non marchand plus de trois emplois sur dix. Par rapport à l'ensemble de la France, le poids de l'industrie continue à caractériser la région. Dans les départements de l'Orne, de la Manche et de l'Eure, l'industrie représente même plus de 20 % des emplois salariés.

Emploi salarié selon les grands secteurs d'activité (en %)



Au troisième trimestre 2020

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee - Exploitation OR2S

En faisant fi de l'année 2020, qui avec la crise sanitaire a été très particulière, les emplois salariés restent pratiquement stables en Normandie entre 2010 et 2019. La répartition des emplois salariés par secteurs a en revanche fortement évolué. En forte baisse dans l'industrie (-8 900 emplois) et la construction (-10 700 emplois), ils augmentent dans le secteur de l'agriculture (+2 900 emplois) et celui du tertiaire marchand (+16 000 emplois).

◆ Un taux de chômage régional qui se situe au niveau de celui de l'ensemble de la France

Le taux de chômage au sens du BIT, qui tendait depuis 2015 à diminuer, s'élevait à 7,4 % au quatrième trimestre 2019, soit à peine plus qu'à l'échelon national (7,1 %). Avec la crise sanitaire, il a connu une hausse très brutale au troisième trimestre 2020, pour pratiquement retrouver son niveau d'avant crise au second trimestre 2021 (7,7 % en Normandie, 7,8 % en France).

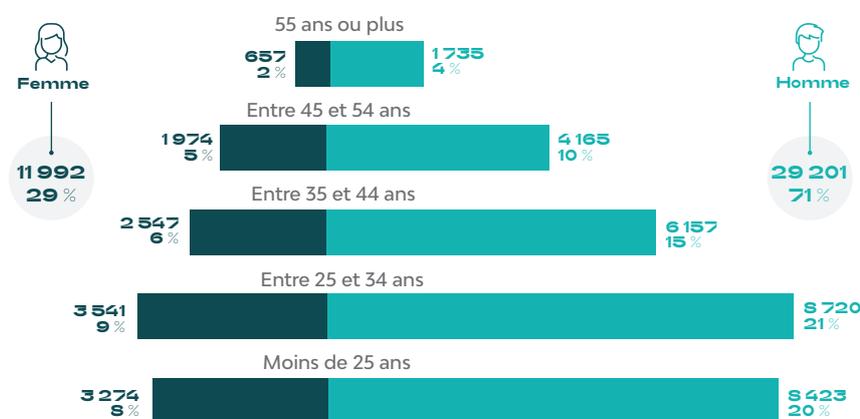
À la fin du quatrième trimestre 2020, 281 570 demandeurs d'emploi immédiatement disponibles étaient inscrits à Pôle emploi en Normandie, dont plus de la moitié depuis plus d'un an.

Selon les données du recensement de la population, le taux de chômage des femmes dépassait au 1er janvier 2017 de peu celui des hommes. Les différences entre classes d'âge sont bien plus importantes, avec un taux de chômage particulièrement élevé chez les plus jeunes, de l'ordre de 28 % entre 15 et 24 ans, tant chez les hommes que chez les femmes, contre 10 % chez les 50-64 ans.

◆ Les intérimaires : une main-d'œuvre jeune, essentiellement masculine et ouvrière

En décembre 2020, les entreprises normandes employaient 40 700 intérimaires. Il s'agit d'une population essentiellement masculine et jeune composée principalement d'ouvriers (81 %).

Répartition des intérimaires selon le sexe et l'âge (en %)



Aide à la lecture : la Normandie compte au sein de ses entreprises 3 274 femmes intérimaires de moins de 25 ans, ce qui représente 8 % de l'ensemble des intérimaires de la région et 8 423 hommes intérimaires de moins de 25 ans (30 % des intérimaires de la région).
 Décembre 2020, en Normandie

Source : Dares, Traitements Dreets ESE - Exploitation OR2S

Les taux de recours à l'intérim, au même titre que les effectifs d'intérimaires, ont connu des variations parfois brutales au cours des dernières années. Ils ont notamment chuté à l'occasion de la crise de 2009 et du premier confinement de 2020.

Le taux de recours à l'intérim était au troisième trimestre 2020 largement plus élevé dans le secteur de la construction (9 % des salariés) et de l'industrie (8 %) que dans le secteur tertiaire marchand (3 %). Il tend néanmoins à augmenter dans ce dernier secteur depuis une dizaine d'années.

CONTEXTE SANITAIRE

◆ Un état de santé dégradé aux âges d'activité

La situation sanitaire de la population normande est moins favorable que dans l'ensemble de la France métropolitaine. Sur la période 2009-2015, la mortalité générale (tous âges et causes confondues), dépasse significativement celle du territoire national, tant pour les hommes (+8 %) que pour les femmes (+4 %). Aux âges d'activité (25-59 ans)⁴, la situation est encore bien plus défavorable, avec une surmortalité masculine de 20 % et une surmortalité féminine de 13 %.

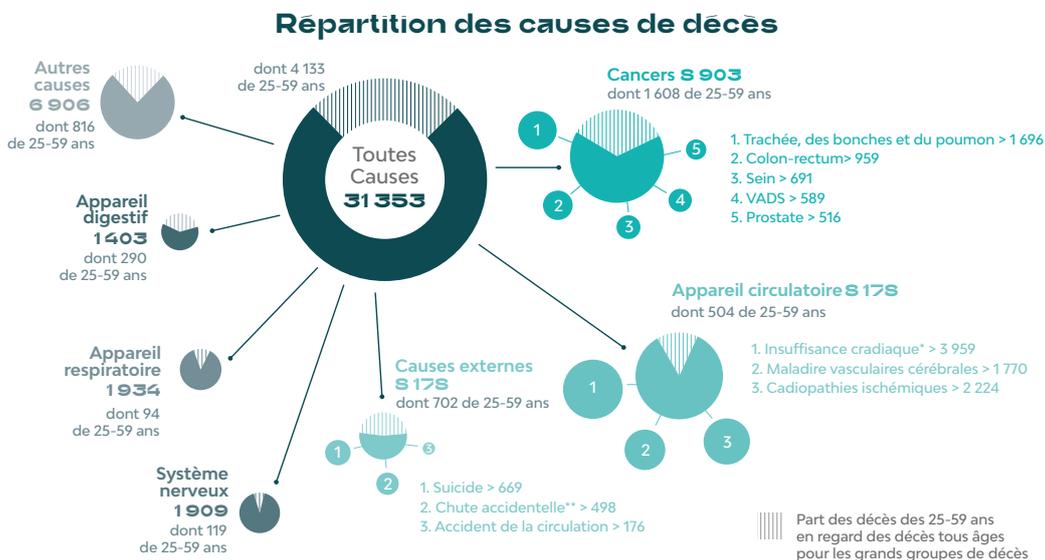
◆ Une mortalité par cancers et en particulier par mésothéliome qui dépasse celle de la nation

Les cancers, première cause de mortalité, sont en Normandie à l'origine de 8 900 décès annuels, dont près de trois sur cinq sont masculins, soit une importante surmortalité masculine (+9 %) et une sensible surmortalité féminine (+4 %) par rapport aux moyennes nationales.

Avec 91 décès annuels, la Normandie est toujours la région qui présente la mortalité la plus élevée par mésothéliome, avec des valeurs largement supérieures à celles de la France métropolitaine : +65 % pour les hommes et +75 % pour les femmes. L'amiante est le seul facteur de risque avéré de cette pathologie et certains secteurs d'activité (construction navale, travail des métaux, BTP, construction de matériel ferroviaire...) et professions (tuyauteurs industriels, chaudronniers, tôliers industriels, soudeurs sur métaux...) y sont plus particulièrement exposés.

◆ Une forte mortalité par maladies cardiovasculaires

Avec près de 8 200 décès annuels en Normandie, les maladies de l'appareil circulatoire constituent la seconde cause de décès, dont une petite majorité concerne les femmes (53 %). La mortalité régionale est supérieure à celle de l'ensemble de la France métropolitaine (+10 % pour les hommes, +6 % pour les femmes), mais elle diminue rapidement.



Nombre annuel moyen en 2009-2015, en Normandie - Source : Inserm CépiDc - Exploitation OR2S

◆ Les décès par causes externes essentiellement masculins et très précoces

Les causes externes (accidents de la vie courante, suicides, accidents de la circulation...), troisième cause de mortalité, sont à l'origine de plus de 2 100 décès annuels en Normandie. Il s'agit dans trois cas sur cinq de décès masculins. Chez les hommes, ces décès sont, de plus, particulièrement précoces avec quatre décès sur dix qui surviennent aux âges d'activité (25-59 ans). À ces âges, la mortalité masculine normande dépasse de 11 % celle de la France (pas de différence significative pour les femmes).

⁴ Ont été retenues pour cette analyse les tranches d'âges pour lesquelles les taux d'activité sont les plus élevés : supérieurs ou égaux à 78 % en Normandie en 2018 deux sexes confondus. Par convention d'écriture, la formule « aux âges d'activité » désigne ici les 25-59 ans. À titre de comparaison, le taux d'activité s'élève à 43 % chez les 15-24 ans et à 25 % chez les 60-64 ans.

◆ **Une mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool très élevée**

Les pathologies liées à la consommation d'alcool provoquent 1 300 décès par année en Normandie. Ces décès sont précoces (quatre décès sur dix surviennent entre 25 et 59 ans), essentiellement masculins (huit décès sur dix) et nettement plus fréquents que dans l'ensemble de la France métropolitaine (surmortalité de 27 % pour les hommes et de 21 % pour les femmes).

Bien que de façon moins marquée, la mortalité par pathologies liées à la consommation de tabac dépasse également les valeurs nationales (+9 % pour les hommes et +7 % pour les femmes). Les 4 900 décès annuels concernés sont, comme pour l'alcool, essentiellement masculins (près de sept décès sur dix), mais moins précoces (deux décès sur dix aux âges d'activité).

◆ **Près de 670 décès par suicide chaque année**

Les décès par suicide sont pour l'essentiel, à trois-quarts, masculins. Ils sont de plus précoces, les 25-59 ans représentant six suicides sur dix. En comparaison à l'ensemble de la France métropolitaine, la Normandie enregistre une importante surmortalité masculine, notamment pour cette tranche d'âge (+37 %). À un moindre degré, la région connaît également une surmortalité féminine (+13 % chez les 25-59 ans).

SANTÉ AU TRAVAIL

Accidents du travail

◆ **Des AT avec arrêt qui ne baissent plus depuis 2015**

En 2019, 32 910 accidents du travail (AT) avec arrêt des salariés du régime général ont été déclarés en Normandie, touchant plus d'un salarié sur trente. Parmi ces accidents, 1 863 étaient graves et 41 mortels.

En termes d'évolution, si le nombre d'AT a diminué entre 2007 et 2015, une légère tendance à l'augmentation est observée au cours de la période 2015-2019. Le nombre d'AT graves a, en revanche, sur cette dernière période, décliné.

◆ **Une fréquence plus élevée qu'en France des AT chez les salariés du régime général...**

Le taux de fréquence des AT des salariés du régime général s'élève en Normandie à 22,4 accidents avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, ce qui dépasse de 10 % la valeur nationale. Ce niveau élevé de fréquence des AT se retrouve dans l'ensemble des départements de la région, sauf en Seine-Maritime, où il est comparable à celui de la France métropolitaine.

Le taux de fréquence des AT varie en Normandie pratiquement de un à quatre entre le secteur d'activité du BTP et celui des services I (banques, assurances, administrations...). Il dépasse dans la région celui de l'ensemble de la France d'au moins 10 % dans les secteurs des activités de service I, des commerces non alimentaires et du BTP.

◆ **... liée à la structure sectorielle de l'emploi de la région**

La situation de la Normandie s'explique en grande partie par la forte présence de secteurs d'activité particulièrement accidentogènes (Service II – travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...) et la faible présence de secteurs peu accidentogènes (services I notamment). Si la répartition des heures travaillées selon les secteurs d'activité était dans la région la même que dans l'ensemble de la France métropolitaine, le taux de fréquence régional des AT se situerait pratiquement au niveau de la moyenne nationale (+3 %). Ce serait également le cas pour les départements de la Manche (-1 %) et de l'Orne (+6 %). Les taux de fréquence resteraient en revanche dans le Calvados et l'Eure toujours supérieurs à ceux de la nation (respectivement +10 % et +15 %) : dans ces départements, la structure sectorielle de l'emploi n'explique que partiellement la forte fréquence des AT.

◆ Une fréquence des AT des salariés du régime agricole proche de la moyenne nationale

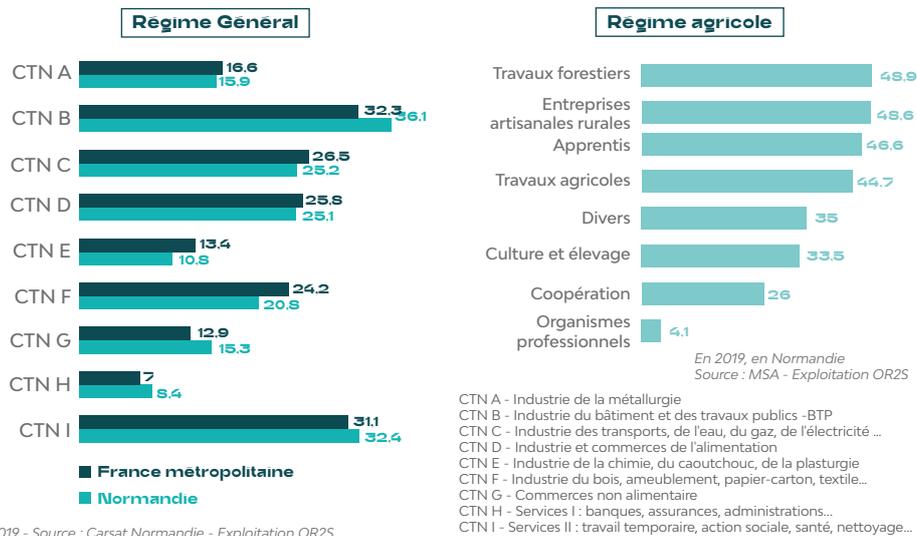
Avec 28,3 accidents par million d'heures travaillées, le taux de fréquence des AT des salariés du régime agricole est en Normandie, en 2019, très légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (27,8).

Il a, au cours des trois précédentes années, peu varié (entre 27,5 en 2018 et 28,7 en 2016).

Les taux de fréquence des AT sont particulièrement élevés dans plusieurs secteurs du monde agricole, ceux des travaux forestiers, des entreprises artisanales rurales et des travaux agricoles, ainsi que chez les apprentis. Ils y dépassent systématiquement le seuil de 44 accidents par million d'heures travaillées.

Taux de fréquence d'accident du travail des salariés selon le secteur d'activité

Nombre d'AT en 1^{er} versement (indemnités journalières) pour 1 000 000 d'heures travaillées



En 2019 - Source : Carsat Normandie - Exploitation OR2S

◆ Un important taux de gravité des AT du régime général dans l'Eure

En Normandie, en 2019, les AT sont à l'origine de 1,52 journée indemnisée pour 1 000 heures travaillées chez les salariés du régime général, soit un taux de gravité supérieur de 6 % à la moyenne nationale. Ce taux est avant tout élevé dans l'Eure, alors que dans la Manche et l'Orne il est inférieur à la moyenne nationale. La valeur élevée observée dans ce département ne s'explique pas par la structure sectorielle des emplois : même si la répartition des heures de travail par secteurs d'activité était identique à celle de la France métropolitaine, le taux de gravité dans l'Eure serait toujours de 28 % supérieur au niveau national.

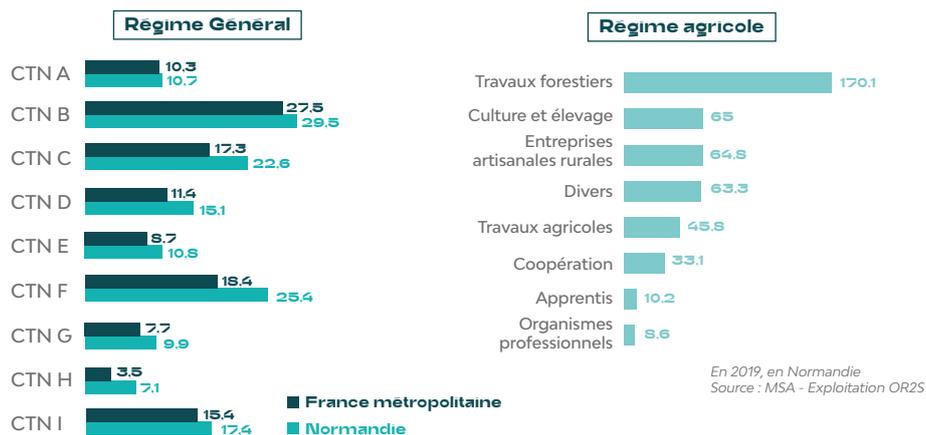
◆ Un indice de gravité des AT particulièrement élevé pour le régime agricole

L'indice de gravité des AT, qui correspond à la somme des taux d'incapacité permanente (IP) par million d'heures travaillées, est fonction à la fois de la fréquence des AT et de leur gravité (taux d'IP attribués).

Pour le régime général, il s'élève à 15,6 en Normandie en 2019, ce qui reste trois fois moindre à celui du régime agricole (44,2). Pour le régime général, comme pour le régime agricole, la Normandie se démarque négativement, avec des indices de gravité des AT qui se situent largement au-dessus des valeurs nationales (respectivement +31 % et +28 %).

Si pratiquement tous les secteurs d'activité du monde agricole sont concernés par un niveau élevé de leur indice de gravité, c'est le secteur des travaux forestiers qui présente la situation la plus défavorable. Son indice de gravité (170,1) est pratiquement six fois plus élevé que celui du BTP (29,5 en 2019, secteur du régime général enregistrant l'indice de gravité le plus élevé).

Indice de gravité des accidents du travail des salariés selon le secteur



En 2019 - Source : Carsat Normandie - Exploitation OR2S

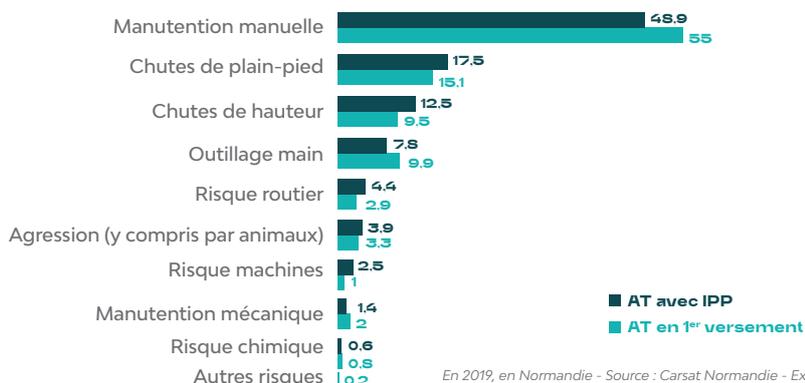
En 2019, en Normandie
Source : MSA - Exploitation OR2S

Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures travaillées
Cf. page précédente pour la signification de chaque CTN

◆ La manutention manuelle et les chutes sont à l'origine de huit AT sur dix pour les salariés du régime général

La moitié environ des AT non mortels est due aux manutentions, qu'il s'agisse des accidents en premier versement ou des accidents graves avec IPP. Suivent les chutes de plain-pied, les chutes de hauteur et l'usage d'outils à main. Les autres facteurs interviennent chacun dans moins d'un accident sur vingt.

Répartition des accidents du travail non mortels pour les salariés du régime général selon le risque (en %)



En 2019, en Normandie - Source : Carsat Normandie - Exploitation OR2S

En 2021⁵ parmi les AT mortels signalés par les agents de contrôle de l'inspection du travail, l'utilisation des équipements de travail et le suicide constituent le deux premières causes, suivies des accidents routiers, des chutes d'objet et des malaises.

Maladies professionnelles

◆ Une fréquence des maladies professionnelles élevée en Normandie et dans la plupart de ses départements

En 2019, en Normandie, 3 164 maladies professionnelles (MP) de salariés du régime général ont été reconnues, dont 1 731 MP graves. Pour le régime agricole, ces chiffres s'élèvent respectivement à 214 et 127. Après avoir régulièrement diminué entre 2011 et 2016, le nombre de MP du régime général a connu une hausse en 2017 et 2018, pour à nouveau régresser en 2019. Une tendance à la hausse est également observée pour le régime agricole depuis 2017.

Concernant le régime général, quel que soit l'indicateur considéré, la situation de la Normandie est nettement moins favorable qu'à l'échelon national. L'indice de fréquence, le taux de fréquence

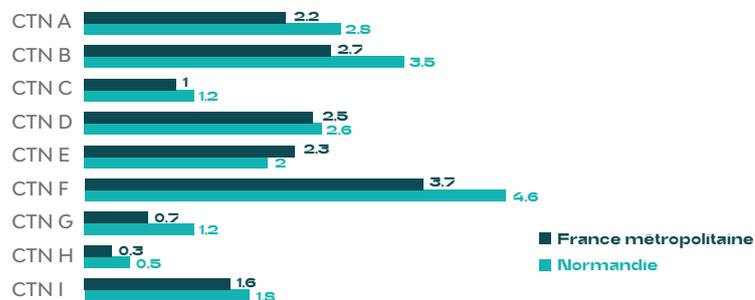


⁵ Chiffres clés des AT graves et mortels 2021 en Normandie

et le taux de gravité de MP sont tous largement supérieurs à ceux de la France métropolitaine (respectivement +35 %, +38 % et +23 %). L'indice de gravité des MP est même 2,2 fois plus élevé qu'en France. Ce constat défavorable est retrouvé dans la plupart des secteurs d'activité.

Taux de fréquence des maladies professionnelles pour les salariés du régime général selon le secteur

Nombre de MP en premier versement pour 1 000 000 d'heures travaillées



Cf. page précédente pour la signification de chaque CTN

En Normandie en 2019 - Source : Carsat Normandie - Exploitation OR25

Des niveaux élevés des taux de fréquence et de gravité des MP sont retrouvés dans les départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne et, dans une moindre mesure, dans celui de la Manche. Seul le département de Seine-Maritime présente un profil assez proche de celui de la nation.

Contrairement à ce qui est constaté pour les accidents du travail, la structure sectorielle des emplois en Normandie n'explique que très partiellement les situations défavorables de la région. En effet, même si la répartition des heures travaillées était en Normandie identique à celle de la France, ses taux de fréquence et de gravité resteraient largement supérieurs aux données nationales.

◆ Une nette prédominance des TMS qui augmentent rapidement

En 2019, les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent huit MP en premier versement sur dix en Normandie et sont en forte augmentation (+31 % entre 2005 et 2019). Au regard des taux de fréquence, les secteurs où le risque pour un salarié de développer un TMS est le plus élevé sont ceux du bois, du BTP et de l'alimentation.

Suivent les pathologies liées à l'inhalation de poussières d'amiante, s'agissant dans la moitié des cas environ de cancers. Les reconnaissances de ces pathologies restent trois fois plus fréquentes en Normandie qu'à l'échelon national, mais sont en très forte baisse : leur nombre a été pratiquement divisé par quatre entre 2005 et 2019. Dans près d'un cas sur deux, la pathologie ne peut pas être affectée à un secteur particulier, dans la mesure où, en raison du délai entre la période d'exposition et le développement de la maladie, il peut être difficile de les imputer à un employeur précis.

Maladies professionnelles en 1^{er} versement par pathologies*

| | Nombre de MP | Indices de fréquence pour 1000 salariés | | |
|------------------------------------|--------------|---|-------------|------------------------|
| | Normandie | Normandie | France | écart Normandie/France |
| Affections périarticulaires | 2497 | 2,76 | 2,27 | +21% |
| Affections liées à l'amiante | 405 | 0,45 | 0,15 | +204% |
| Atteintes auditives liées au bruit | 49 | 0,05 | 0,03 | +105% |
| Cancers hors amiante | 35 | 0,04 | 0,02 | +158% |
| Hors tableau | 130 | 0,14 | 0,06 | +131% |
| Autres | 48 | 0,05 | 0,04 | +25% |
| Ensemble | 3164 | 3,5 | 2,57 | +36% |

* Affections périarticulaires : tableaux 57A, 69A, 79A, 97A et 98A ; Affections liées à l'amiante : tableaux 30A et 30B ; Atteintes auditives liées au bruit : tableau 42A

En 2019 - Source : Carsat Normandie - Exploitation OR25

◆ Des états anxieux reconnus comme MP

Concernant les MP reconnues hors tableaux, les données du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles de Normandie montrent qu'il s'agit dans deux cas sur trois d'états anxieux.

Santé au travail : des différences selon le sexe (étude EVREST⁶)

◆ Des femmes plus sujettes à des horaires irréguliers ou décalés

Une grande partie des salariés normands enquêtés dans le cadre d'EVREST entre 2017 et 2019 déclare avoir un rythme de travail particulier. Des irrégularités d'horaires sont plus souvent relevées chez les femmes. En effet, parmi ces dernières, 32 % déclarent avoir des horaires décalés et 31 % avoir des horaires irréguliers ou alternés, contre respectivement 28 % et 26 % chez les hommes. Effectuer régulièrement un travail de nuit est en revanche plus fréquemment le fait des hommes (17 % contre 13 %), alors que le travail à temps partiel concerne largement plus de femmes que d'hommes (respectivement 30 % et 6 %).

◆ Sept femmes sur dix déclarent effectuer des gestes répétitifs

Des différentes contraintes physiques étudiées, l'exposition aux gestes répétitifs est celle qui est la plus souvent retrouvée chez les femmes : 69 % d'entre elles sont concernées pour 65 % des hommes. Toutes les autres contraintes physiques considérées affectent plus fréquemment les hommes. Les femmes ne sont pour autant pas épargnées, bien au contraire : la station debout prolongée de même que les postures contraignantes sont déclarées par six femmes sur dix, le port de charges lourdes (et autres efforts) par cinq femmes sur dix et les importants déplacements à pieds par quatre femmes sur dix.

◆ Des différences majeures entre genres en ce qui concerne les expositions sur le lieu de travail

EVREST permet, outre le rythme de travail et les contraintes physiques, d'appréhender de nombreux facteurs de risque et expositions liés à l'environnement de travail. En Normandie, certaines de ces expositions sont déclarées par plus d'un salarié sur deux : le contact avec

le public (hommes et femmes), les poussières et la fumée (hommes) et le bruit supérieur à 80 db (hommes).

La plupart des facteurs d'expositions étudiés concernent avant tout les hommes et les écarts entre les deux sexes sont majeurs. Les hommes sont en effet :

- huit fois plus exposés aux vibrations (40 %) et aux intempéries (37 %) que les femmes ;
- quatre fois plus exposés au bruit (51 %) ;
- trois fois plus exposés aux poussières et fumées (62 %) ainsi qu'au froid intense (24 %) ;
- deux fois plus exposés à la chaleur intense (27 %).

À l'opposé, les femmes déclarent deux fois plus souvent être en contact avec des agents biologiques (37 %).

Qui plus est, les femmes déclarent à 76 % être en contact avec le public et subir à 24 % des pressions psychologiques. Si ces chiffres sont plus élevés que pour les hommes (respectivement 60 % et 19 %), les écarts sont dans les deux cas bien plus modérés que pour les autres facteurs d'expositions.

◆ Les troubles musculosquelettiques et neuropsychiques affectent plus souvent les femmes

Dans la région, les troubles musculo-squelettiques (TMS) affectent davantage les femmes que les hommes, tant ceux des membres supérieurs (30 % contre 20 %) que ceux du rachis (36 % contre 26 %). Concernant les membres inférieurs, la différence, bien que présente, est nettement moins marquée (16 % contre 13 %).

De même, les troubles neuropsychiques⁷ touchent davantage les femmes, qu'il s'agisse de la fatigue, qui concerne près de deux fois plus de femmes (45 %) que d'hommes (23 %), de l'anxiété (30 % contre 16 %) ou bien encore des troubles du sommeil (32 % contre 20 %).

⁶ EVREST est un dispositif de veille en santé au travail qui s'appuie en région sur le volontariat de médecins du travail et l'interrogation des salariés au cours des visites périodiques liées au suivi individuel de l'état de santé

⁷ Les troubles neuropsychiques sont définis ici par l'association de fatigue, d'anxiété et de troubles du sommeil.